

## Désinfectant d'élevage Bactéricide, fongicide et virucide

### COMPOSITION

Chlorure d'Alkyl dimethyl benzyl Ammonium .....	327,50 g
Glutaraldehyde .....	100,00 g
Excipients : tensio-actifs, q.s.p.....	1 litre

### ASPECT

Solution limpide de couleur ambrée jaune  
 Densité = 1.024  
 Odeur = Citron  
 pH du concentré : 1,35  
 pH de solution à 1 % = 5,9

### PROPRIÉTÉS

**TH5** est une association de 1 ammonium quaternaire et d'1 aldéhyde qui lui assure une puissante action **bactéricide, fongicide, virucide**.

**TH5** selon les normes d'homologation, conserve une activité en eau dure et en présence de matières organiques.

### USAGES ET DOSES D'EMPLOI

Les doses d'homologation figurant ci-dessous serviront de guide d'utilisation en fonction du traitement recherché. Elles peuvent être augmentées en cas de nécessité: épidémie, pathologie importante, augmentation du microbisme.

**A. TH5 est homologué par le ministère de l'Agriculture sous le n° 2050098 du 07/10/2005 pour les domaines d'activités suivants :**

	Traitement		
	Bactéricide	Fongicide	Virucide
<b>1. ANIMAUX DOMESTIQUES</b>			
Logement d'animaux domestiques	0,1%	1%	0,5%
Matériel de transport d'animaux domestiques	0,1%	1%	0,5%
Matériel d'élevage	0,1%	1%	0,5%

	Traitement	
	Bactéricide	Virucide
<b>2. NOURRITURE D'ANIMAUX DOMESTIQUES</b>		
Locaux destinés à la préparation de nourriture des animaux domestiques	0,1%	0,2%
Matériel de transport de la nourriture des animaux domestiques	0,1%	0,2%
<b>3. PRODUIT D'ORIGINE VEGETALE (POV)</b>		
Locaux de stockage	0,1%	0,6%
Matériel de stockage	0,1%	0,6%
Matériel de transport	0,1%	0,6%
<b>4. PRODUIT D'ORIGINE ANIMALE (POA)</b>		
Locaux de stockage	0,1%	0,6%
Matériel de transport	0,1%	0,6%
Matériel de laiterie	0,1%	0,6%

## Désinfectant d'élevage Bactéricide, fongicide et virucide

### B. TH5 est agréé par la DSV sous le n°00246 du 02/02/2006 pour la Prophylaxie des Maladies Contagieuses

- 0,1% dans le cas de maladies d'origine bactérienne (à l'exception des agents responsables de la tuberculose)
- 0,5% dans le cas de maladies d'origine virale (y compris la fièvre aphteuse)

### C. TH5 : Activités complémentaires (liste non définitive) :

BACTERICIDE	
*Salmonella typhimurium	0,1 %
*Salmonella enteritidis	0,1 %
*Ornithobacterium rhinotracheale	0,1 %
*Pasteurella multocida	0,1 %
*Campylobacter jejuni	0,1 %

  

FONGICIDE	
*Candida albicans	0,2%

  

VIRUCIDIE	
Coronavirus (Bronchite infectieuse)	0,2 %
Orthomyxovirus H5N1 (Grippe aviaire) H1N1 (Grippe porcine)	0,1 %
Herpesvirus (Maladie d'Aujeszky) (Maladie de Marek)	0,1 % 0,1 %
Circovirus de type 2 (PCV2)	1%
Arterivirus (SDRP)	0,1%

\* température de test à 10 °C

### UTILISATION ET MODE D'EMPLOI

- **Pulvérisation** : prévoir 0,3 litre de solution diluée par m<sup>2</sup>. Exemple de dilution dans le tableau ci-dessous.

Tableau des besoins :

	Eau (Litre / m <sup>2</sup> )	TH5 (%)	Solution / 100 m <sup>2</sup> de surface développée	
			Eau	TH5
<i>Pulvérisation</i>	0,2 à 0,4L	1%	30 L	0,3 L

TH5 peut également s'utiliser avec un générateur de mousse (canon à mousse ou lance mousse) ce qui permet de visualiser la pulvérisation du désinfectant sur les surfaces

- **Trempage** : prévoir 1 litre de TH5 diluée dans 100 litres d'eau.
- **Pédiluve et Rotoluve** : prévoir 1 litre de TH5 diluée dans 100 litres d'eau.

## Désinfectant d'élevage Bactéricide, fongicide et virucide

• **En thermonébulisation** : Pulsfog K22/0 à 1,3 ml / m<sup>3</sup> 60 minutes de temps de contact. Réalisation 24 à 48 H avant le retour des animaux.

L'utilisation de TH5 en thermonébulisation doit s'effectuer dans des locaux hermétiquement fermés, ventilation arrêtée, hors présence animale et humaine.

Dans l'industrie agro-alimentaire un rinçage total à l'eau est obligatoire après désinfection.

### CONSERVATION

TH5 se conserve dans son emballage d'origine pendant 3 ans.

### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Phrases de risques	
R 20/22	: Nocif par inhalation et par ingestion.
R 34	: Provoque des brûlures.
R 42/43	: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau
R 50	: Très toxique pour les organismes aquatiques
Phrases de sécurité	
S 2	: Conserver hors de la portée des enfants.
S 9	: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S 23	: Ne pas respirer les gaz ou vapeur.
S 26	: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 27	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
S 36/37/39	: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.
S 38	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (masque respiratoire complet avec filtre).
S 45	: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S 61	: Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.
<b>Formule déposée au centre anti-poison.</b>	



**C-Corrosif**



**N**  
Dangereux  
pour l'environnement

### PRÉSENTATIONS

Flacon de 1 litre  
Bidon de 5 litres  
Bidon de 10 litres

Bidon de 25 litres  
Bidon de 60 litres  
Bidon de 200 litres